



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

palais des Tuileries

Question écrite n° 73502

Texte de la question

Alors que Berlin vient de terminer une étude de faisabilité de la reconstruction de son château royal autrefois érigé dans la partie est de la ville, les initiatives lancées il y a quelques années à Paris en faveur de la reconstruction du palais des Tuileries, incendié par les Communards et rasé par la suite, semblent être restées lettre morte à ce jour. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la culture et de la communication de bien vouloir faire le point à ce sujet et d'indiquer quelles sont ses intentions.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire interroge le ministre de la culture et de la communication sur le projet de reconstruction des Tuileries entre les pavillons de Marsan et de Flore, qui permettrait notamment une extension du musée du Louvre et du musée des Arts décoratifs, qui sont à l'étroit. La création d'un comité pour la reconstruction du palais des Tuileries, initiative privée, ainsi que les sondages d'opinion réalisés par la presse écrite à ce sujet, ont retenu toute l'attention du ministre de la culture et de la communication. Il est certain qu'au lendemain de l'incendie des Tuileries il aurait été possible de reconstruire le palais. Il faut cependant se souvenir que, en 1882, Jules Ferry, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, avait proposé aux assemblées le remplacement des vestiges du palais par un bâtiment plus modeste afin d'y transférer le musée du Luxembourg. La démolition fut votée, mais non la nouvelle construction. La représentation nationale avait tranché, une page d'histoire était tournée. Il peut paraître intellectuellement tentant de reconstituer l'état le plus complet de l'ensemble du Louvre, mais un tel projet présenterait des difficultés multiples. Depuis l'incendie, la configuration du palais du Louvre et du jardin des Tuileries a, en effet, considérablement changé. Les jonctions de l'ancien palais avec les pavillons de Flore et de Marsan ont été revêtues de façades monumentales, aujourd'hui classées monuments historiques. La perspective créée depuis la cour Napoléon jusqu'à l'Arc de triomphe de l'Étoile, y compris son léger décalage par rapport au palais du Louvre, est devenue une caractéristique universellement connue du paysage parisien. Enfin, les aménagements de circulation et les jardins du Carrousel, tout récemment créés, seraient difficilement compatibles avec le bâtiment recréé. Par ailleurs, même si l'on admettait que les musées ont vocation à être indéfiniment agrandis et même si la reconstruction des Tuileries faisait l'objet d'une initiative et d'un financement privés, elle ne manquerait pas d'entraîner, tôt ou tard, des dépenses d'investissement et de fonctionnement considérables pour l'État, pour la Ville de Paris, dont dépend la voie de circulation souterraine située au pied de l'ancien palais, et pour l'établissement public du musée du Louvre auquel est confiée la gestion du jardin des Tuileries. La mobilisation des moyens nécessaires pour assurer la conservation et la restauration des monuments historiques sur l'ensemble du territoire national ne permet guère d'envisager actuellement un tel projet.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73502

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8452

Réponse publiée le : 22 novembre 2005, page 10826